



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux du mois de mai à dix-huit heures,

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan s'est réuni à la Mairie, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Michel LABARDIN, Président.

PRÉSENTS : Collège des Élus : M. LABARDIN, Président, Mme MORIN, Vice-Présidente, Mme ALLOIX, M. BERGES,, Mme LAMOTTE, Mme RIVENC, Mme SUKKARIE

Collège des Membres actifs : Mme BUCCIAGLIA, Mme BURGIN, Mme CHARAF-HNINA, Mme FOREST, M. JOYEUX

Membre de droit : M. VANZWAELMEN, Directeur de l'EPAJG.

EXCUSÉS :

M. BIDEAU, M. BONADEI, M. DARTIAILH, M. MORAS
Mme GALIACY, CAF de la Gironde

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : /

ABSENTS :

Monsieur GLEYZE, Président du Département de la Gironde
Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports Gironde (DRAJES).
Responsable du Centre Régional Information Jeunesse Nouvelle Aquitaine - Bordeaux (CRIJNA).

Invités présents :

M. BOUDIGUE, Directeur Général Adjoint des Services - Pôle Vie locale – Ville de Gradignan
Mme CHARLES, Directrice du centre de loisirs « Clos du Vivier »
Mme TREMBLIER, Chargée de structure Espace Bathez

Invités excusés :

M. DUMONT, Directeur Général des Services – Ville de Gradignan
M. CARQUIL, Chargé de structure EPAJG Bourg
Melle PORTETS, Chargée de structure EPAJG Malartic
M. NICANOR, Association Prévention Spécialisée « Feu Vert »

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LAMOTTE

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : 15 juin 2023

Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan EPAJG

2023/06/22 – 01

FONGIBILITE DES CREDITS DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA NOMENCLATURE COMPTABLE M57

EXERCICE 2023

Monsieur LABARDIN, Président, expose au Conseil d'Administration :

Mesdames, Messieurs,

Considérant que lors du conseil d'administration du 20 octobre 2022 vous avez décidé de mettre en place la nomenclature comptable M57 de manière anticipée à compter du 1^{er} janvier 2023, alors que la généralisation de ce nouveau référentiel comptable est prévue au 1^{er} janvier 2024.

Considérant que la nomenclature M57 (Article L.5217-10-6 du Code général de collectivités territoriales), donne faculté au conseil d'administration, de déléguer au Président, la possibilité de procéder à des virements de crédits entre chapitres, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (investissement et fonctionnement).

Cette fongibilité dite asymétrique permet d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

Considérant que monsieur le Président informera le conseil d'administration de ces mouvements de crédits lors de sa plus prochaine séance.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

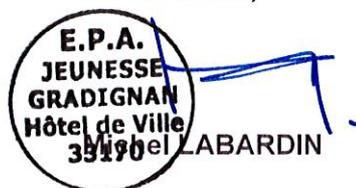
✎ AUTORISER monsieur le Président, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximum autorisé.

Monsieur le Président informera le conseil d'administration de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance.

Après en avoir délibéré, cette proposition, mise aux voix est adoptée par le Conseil d'Administration.

Pour copie certifiée conforme au registre

Le Président,



U 4 JUIL. 2023

Bureau du Courrier



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux du mois de mai à dix-huit heures,

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan s'est réuni à la Mairie, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Michel LABARDIN, Président.

PRÉSENTS : Collège des Élus : M. LABARDIN, Président, Mme MORIN, Vice-Présidente, Mme ALLOIX, M. BERGES,, Mme LAMOTTE, Mme RIVENC, Mme SUKKARIE

Collège des Membres actifs : Mme BUCCIAGLIA, Mme BURGIN, Mme CHARAF-HNINA, Mme FOREST, M. JOYEUX

Membre de droit : M. VANZWAELMEN, Directeur de l'EPAJG.

EXCUSÉS :

M. BIDEAU, M. BONADEI, M. DARTIALH, M. MORAS
Mme GALIACY, CAF de la Gironde

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : /

ABSENTS :

Monsieur GLEYZE, Président du Département de la Gironde
Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports Gironde (DRAJES).
Responsable du Centre Régional Information Jeunesse Nouvelle Aquitaine - Bordeaux (CRIJNA).

Invités présents :

M. BOUDIGUE, Directeur Général Adjoint des Services - Pôle Vie locale – Ville de Gradignan
Mme CHARLES, Directrice du centre de loisirs « Clos du Vivier »
Mme TREMBLIER, Chargée de structure Espace Bathez

Invités excusés :

M. DUMONT, Directeur Général des Services – Ville de Gradignan
M. CARQUIL, Chargé de structure EPAJG Bourg
Melle PORTETS, Chargée de structure EPAJG Malartic
M. NICANOR, Association Prévention Spécialisée « Feu Vert »

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BIDEAU, Mme LAMOTTE

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : 15 juin 2023

Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan EPAJG

2023/06/22 – 02

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL POUR 2022

Monsieur LABARDIN , Président, expose au Conseil d'Administration :

« Mesdames, Messieurs,

« Après nous être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions
« modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail
« des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de
« recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur
« accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de
« l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

« Après nous être assurés que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de
« chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de
« recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il lui a été
« prescrit de passer dans ses écritures.

« 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2022 au
« 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

« 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les
« différentes sections budgétaires ;

« 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

« Je vous demande de bien vouloir :

« ⇒ DECLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le
« Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni
réserve. »

**Après en avoir délibéré, cette proposition, mise aux voix est adoptée par le Conseil
d'Administration.**

Pour copie certifiée conforme au registre

Le Président,





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux du mois de mai à dix-huit heures,

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan s'est réuni à la Mairie, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Michel LABARDIN, Président.

PRÉSENTS : Collège des Élus : M. LABARDIN, Président, Mme MORIN, Vice-Présidente, Mme ALLOIX, M. BERGES,, Mme LAMOTTE, Mme RIVENC, Mme SUKKARIE

Collège des Membres actifs : Mme BUCCIAGLIA, Mme BURGIN, Mme CHARAF-HNINA, Mme FOREST, M. JOYEUX

Membre de droit : M. VANZWAELMEN, Directeur de l'EPAJG.

EXCUSÉS :

M. BIDEAU, M. BONADEI, M. DARTIALH, M. MORAS
Mme GALIACY, CAF de la Gironde

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : /

ABSENTS :

Monsieur GLEYZE, Président du Département de la Gironde
Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports Gironde (DRAJES).
Responsable du Centre Régional Information Jeunesse Nouvelle Aquitaine - Bordeaux (CRIJNA).

Invités présents :

M. BOUDIGUE, Directeur Général Adjoint des Services - Pôle Vie locale – Ville de Gradignan
Mme CHARLES, Directrice du centre de loisirs « Clos du Vivier »
Mme TREMBLIER, Chargée de structure Espace Bathez

Invités excusés :

M. DUMONT, Directeur Général des Services – Ville de Gradignan
M. CARQUIL, Chargé de structure EPAJG Bourg
Melle PORTETS, Chargée de structure EPAJG Malartic
M. NICANOR, Association Prévention Spécialisée « Feu Vert »

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LAMOTTE

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : 15 juin 2023

Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan EPAJG

2023/06/22 – 03

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil d'Administration, réuni sous la Présidence de M. Michel LABARDIN, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par M. LABARDIN, après être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi ;

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats affectés		7 613,27		53 763,36		61 376,63
Opérations de l'exercice	33 173,58	43 602,25	1 727 375,75	1 713 011,64	1 760 549,33	1 756 613,89
TOTAUX	33 173,58	51 215,52	1 727 375,75	1 766 775,00	1 760 549,33	1 817 990,52
Résultats de clôture		18 041,94		39 399,25		57 441,19
Restes à réaliser	23 836,86				23 836,86	
TOTAUX CUMULES	5 794,92			39 399,25		33 604,33
RESULTATS DEFINITIFS	5 794,92			39 399,25		33 604,33

2°) Constate, aussi pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 22 juin 2023 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, cette proposition, mise aux voix est adoptée par le Conseil d'Administration.

Pour copie certifiée conforme au registre

Le Président,
E.P.A.
JEUNESSE
GRADIGNAN
Hôtel de Ville
33170

Michel LABARDIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux du mois de mai à dix-huit heures,

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan s'est réuni à la Mairie, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Michel LABARDIN, Président.

PRÉSENTS : Collège des Élus : M. LABARDIN, Président, Mme MORIN, Vice-Présidente, Mme ALLOIX, M. BERGES,, Mme LAMOTTE, Mme RIVENC, Mme SUKKARIE

Collège des Membres actifs : Mme BUCCIAGLIA, Mme BURGIN, Mme CHARAF-HNINA, Mme FOREST, M. JOYEUX

Membre de droit : M. VANZWAELMEN, Directeur de l'EPAJG.

EXCUSÉS :

M. BIDEAU, M. BONADEI, M. DARTIALH, M. MORAS
Mme GALIACY, CAF de la Gironde

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : /**ABSENTS :**

Monsieur GLEYZE, Président du Département de la Gironde
Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports Gironde (DRAJES).
Responsable du Centre Régional Information Jeunesse Nouvelle Aquitaine - Bordeaux (CRIJNA).

Invités présents :

M. BOUDIGUE, Directeur Général Adjoint des Services - Pôle Vie locale – Ville de Gradignan
Mme CHARLES, Directrice du centre de loisirs « Clos du Vivier »
Mme TREMBLIER, Chargée de structure Espace Bathez

Invités excusés :

M. DUMONT, Directeur Général des Services – Ville de Gradignan
M. CARQUIL, Chargé de structure EPAJG Bourg
Melle PORTETS, Chargée de structure EPAJG Malartic
M. NICANOR, Association Prévention Spécialisée « Feu Vert »

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LAMOTTE

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : 15 juin 2023

AFFECTATION DU RESULTAT 2022

ETABLISSEMENT PUBLIC POUR L'ANIMATION DES JEUNES A GRADIGNAN

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	excédent	14 364,11 €
	déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	excédent	53 763,36 €
	déficit	
Résultat de clôture à affecter :	excédent	39 399,25 €
	déficit	

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	excédent	10 428,67 €
	déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :	excédent	7 613,27 €
	déficit	
Résultat comptable cumulé :	excédent	18 041,94 €
	déficit	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		23 836,86 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :		
Solde des restes à réaliser :		-23 836,86 €
Besoin (-) réel de financement (D001) :		5 794,92 €
Excédent (+) réel de financement (R001) :		

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire

En couverture du besoin de financement dégagé à la section d'investissement :

(recette budgétaire au compte R 1068) 5 794,92 €

En dotation complémentaire en réserve :

(recette budgétaire au compte R 1068)

SOUS TOTAL (R1061)

En excédent reporté à la section de fonctionnement : 33 604,33 €

(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire

R002 du budget N + 1)

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1
- €	33 604,33 €		18 041,94 €
			R1068 : excédent de fonction. capitalisé
			5 794,92 €

Etablissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan EPAJG

2023/06/22 – 04

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Monsieur LABARDIN, Président, expose au Conseil d'Administration :

« Mesdames, Messieurs,

« Vous avez entendu et approuvé, ce jour, le Compte Administratif de l'exercice 2022.

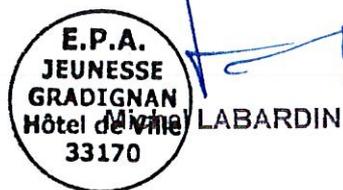
« Ce Compte Administratif présente les résultats de clôture décrits en annexe de cette
« délibération.

« Je vous demande d'accepter l'affectation des résultats ainsi proposée. »

**Après en avoir délibéré, cette proposition, mise aux voix est adoptée par le Conseil
d'Administration.**

Pour copie certifiée conforme au registre

Le Président,



U 4 JUIL. 2023

Bureau du Courier



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux du mois de mai à dix-huit heures,

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan s'est réuni à la Mairie, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Michel LABARDIN, Président.

PRÉSENTS : Collège des Élus : M. LABARDIN, Président, Mme MORIN, Vice-Présidente, Mme ALLOIX, M. BERGES,, Mme LAMOTTE, Mme RIVENC, Mme SUKKARIE

Collège des Membres actifs : Mme BUCCIAGLIA, Mme BURGIN, Mme CHARAF-HNINA, Mme FOREST, M. JOYEUX

Membre de droit : M. VANZWAELMEN, Directeur de l'EPAJG.

EXCUSÉS :

M. BIDEAU, M. BONADEI, M. DARTIALH, M. MORAS
Mme GALIACY, CAF de la Gironde

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : /**ABSENTS :**

Monsieur GLEYZE, Président du Département de la Gironde
Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports Gironde (DRAJES).
Responsable du Centre Régional Information Jeunesse Nouvelle Aquitaine - Bordeaux (CRIJNA).

Invités présents :

M. BOUDIGUE, Directeur Général Adjoint des Services - Pôle Vie locale – Ville de Gradignan
Mme CHARLES, Directrice du centre de loisirs « Clos du Vivier »
Mme TREMBLIER, Chargée de structure Espace Bathez

Invités excusés :

M. DUMONT, Directeur Général des Services – Ville de Gradignan
M. CARQUIL, Chargé de structure EPAJG Bourg
Melle PORTETS, Chargée de structure EPAJG Malartic
M. NICANOR, Association Prévention Spécialisée « Feu Vert »

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LAMOTTE

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : 15 juin 2023

Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan EPAJG

2023/06/22 - 05

PERSONNEL DE L'EPAJG

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur LABARDIN, Président, expose à l'Assemblée :

Mesdames, Messieurs,

Aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3 2,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels,

04Vu la délibération relative au régime indemnitaire tenant compte des Fonctions des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) adoptée le 18 décembre 2017,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent de chargé de structure de l'Espace Barthez à temps complet,

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- CRÉER un emploi permanent de chargé de structure à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2023.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire de catégorie de la filière Administrative, au grade de rédacteur territorial.

Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article 3-3 2° de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de niveau Bac, et / ou d'une expérience professionnelle dans le même secteur d'activités. Cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée maximum de trois ans. Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement (ou au maximum sur l'indice majoré 431).

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Le recrutement de l'agent contractuel pourra être prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Enfin le régime indemnitaire instauré par la délibération du 18 décembre 2017 est applicable.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget

Après en avoir délibéré, la proposition du rapporteur, mise aux voix, est adoptée par le Conseil d'Administration.

Pour copie certifiée conforme au registre

Le Président
E.P.A.
JEUNESSE
GRADIGNAN
Hôtel de ville BARDIN
33170

PREFECTURE
DE LA GIRONDE
U 4 JUIL. 2023

Bureau du Courrier



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux du mois de mai à dix-huit heures,

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan s'est réuni à la Mairie, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Michel LABARDIN, Président.

PRÉSENTS : Collège des Élus : M. LABARDIN, Président, Mme MORIN, Vice-Présidente, Mme ALLOIX, M. BERGES,, Mme LAMOTTE, Mme RIVENC, Mme SUKKARIE

Collège des Membres actifs : Mme BUCCIAGLIA, Mme BURGIN, Mme CHARAF-HNINA, Mme FOREST, M. JOYEUX

Membre de droit : M. VANZWAELMEN, Directeur de l'EPAJG.

EXCUSÉS :

M. BIDEAU, M. BONADEI, M. DARTIALH, M. MORAS
Mme GALIACY, CAF de la Gironde

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : /

ABSENTS :

Monsieur GLEYZE, Président du Département de la Gironde
Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports Gironde (DRAJES).
Responsable du Centre Régional Information Jeunesse Nouvelle Aquitaine - Bordeaux (CRIJNA).

Invités présents :

M. BOUDIGUE, Directeur Général Adjoint des Services - Pôle Vie locale – Ville de Gradignan
Mme CHARLES, Directrice du centre de loisirs « Clos du Vivier »
Mme TREMBLIER, Chargée de structure Espace Bathez

Invités excusés :

M. DUMONT, Directeur Général des Services – Ville de Gradignan
M. CARQUIL, Chargé de structure EPAJG Bourg
Melle PORTETS, Chargée de structure EPAJG Malartic
M. NICANOR, Association Prévention Spécialisée « Feu Vert »

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LAMOTTE

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : 15 juin 2023

Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan EPAJG

2023/06/22- 06

TARIFS Week End Familles 2023

Monsieur LABARDIN, Président, expose à l'Assemblée :

« Mesdames, Messieurs,

« Dans le cadre de ses activités, l'Espace Barthez organise le 21 et 22 octobre prochain un court séjour destiné exclusivement aux familles

« Du 21 et 22 octobre 2023 à SAN SEBASTIAN (ESPAGNE), pour 58 personnes,

« Je vous propose d'adopter la décision tarifaire suivante :

	QFA	QFB	QFC	QFD	QFE	QFF
Adulte	40,00 €	60,00 €	80,00 €	100,00 €	120,00 €	140,00 €
Jeune – 18 ans	20,00 €	30,00 €	40,00 €	50,00 €	60,00 €	70,00 €
Enfant – 12 ans	15,00 €	25,00 €	35,00 €	45,00 €	55,00 €	65,00 €
Enfant – de 6 ans	5,00 € tarif unique					

Après en avoir délibéré, cette proposition, mise aux voix est adoptée par le Conseil d'Administration.

Pour copie certifiée conforme au registre

Le Président,
E.P.A.
JEUNESSE
GRADIGNAN
 Hôtel de Ville
 33170 Gradignan
 Michel LABARDIN



PREFECTURE
DE LA GIRONDE
U 4 JUIL. 2023

Bureau du Courrier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux du mois de mai à dix-huit heures,

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan s'est réuni à la Mairie, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Michel LABARDIN, Président.

PRÉSENTS : Collège des Élus : M. LABARDIN, Président, Mme MORIN, Vice-Présidente, Mme ALLOIX, M. BERGES,, Mme LAMOTTE, Mme RIVENC, Mme SUKKARIE

Collège des Membres actifs : Mme BUCCIAGLIA, Mme BURGIN, Mme CHARAF-HNINA, Mme FOREST, M. JOYEUX

Membre de droit : M. VANZWAELMEN, Directeur de l'EPAJG.

EXCUSÉS :

M. BIDEAU, M. BONADEI, M. DARTIALH, M. MORAS
Mme GALIACY, CAF de la Gironde

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : /

ABSENTS :

Monsieur GLEYZE, Président du Département de la Gironde
Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports Gironde (DRAJES).
Responsable du Centre Régional Information Jeunesse Nouvelle Aquitaine - Bordeaux (CRIJNA).

Invités présents :

M. BOUDIGUE, Directeur Général Adjoint des Services - Pôle Vie locale – Ville de Gradignan
Mme CHARLES, Directrice du centre de loisirs « Clos du Vivier »
Mme TREMBLIER, Chargée de structure Espace Bathez

Invités excusés :

M. DUMONT, Directeur Général des Services – Ville de Gradignan
M. CARQUIL, Chargé de structure EPAJG Bourg
Melle PORTETS, Chargée de structure EPAJG Malartic
M. NICANOR, Association Prévention Spécialisée « Feu Vert »

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LAMOTTE

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : 15 juin 2023

Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan EPAJG

2023/06/22 - 07

PERSONNEL DE L'EPAJG PARTICIPATION de L'EPAJG A LA COMPLEMENTAIRE SANTE DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE DE LABELLISATION

Monsieur LABARDIN, Président, expose à l'Assemblée :

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu les articles L 827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011,

Vu les Lignes Directrices de Gestion du 23 juillet 2021,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial du 07 juin 2023,

Les employeurs publics territoriaux (**dont l'EPAJG fait partie en tant qu'Établissement Public**), peuvent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent. Ces garanties ont pour objet de couvrir :

- Le risque santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- Le risque prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès.

Cette participation deviendra obligatoire pour le risque prévoyance à effet du 1er janvier 2025 selon un minimum de 7€ brut mensuel, et pour le risque santé à effet du 1er janvier 2026 selon un minimum de 15€ brut mensuel. Ces montants pourraient être revus selon la clause de revoyure prévue à l'article 8 du décret n° 2022-581 et les conclusions issues de l'accord de méthode du 12 juillet relatif à la conduite des négociations relatives à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiées dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence faite au niveau national.

Dans le domaine de la Santé, après avoir recueilli l'avis du Comité Social Territorial, **l'EPAJG souhaite s'adosser à la disposition prise par la Ville** pour moduler sa participation au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents fonctionnaires et contractuels (de droit public et de droit privé) choisissent de souscrire.

Dans un but d'intérêt social, **l'EPAJG souhaite** moduler sa participation, en prenant en compte les revenus des agents.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé **au personnel de l'EPAJG**

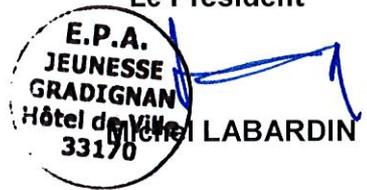
↳ En application des critères retenus, de fixé le montant mensuel de la participation comme suit avec effet au 1^{er} juillet 2023 :

Indices de rémunération	Montant mensuel de la participation
Indice inférieur à 410	27,00€
Indices entre 410 et 510	19,50€
Indices supérieurs 510	15,00€

Après en avoir délibéré, la proposition du rapporteur, mise aux voix, est adoptée par le Conseil d'Administration.

Pour copie certifiée conforme au registre

Le Président



**FEUILLET DE CLÔTURE DE LA SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 JUIN 2023**

▣ 2023/22/06/01 – Fongibilité des crédits dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57 – exercice 2023 ▣ 2023/22/06/02 - Approbation du compte de gestion du receveur municipal pour 2022 ▣ 2023/22/06/03 - Approbation du Compte Administratif 2022 ▣ 2023/22/06/04 - Vote de l'affectation du Résultat 2022 ▣ 2023/22/06/05 – Personnel de l'EPAJG - Modification du tableau des effectifs ▣ 2023/22/06/06 – Décision tarifaire : > Tarifs week-end familles 2023 ▣ 2023/22/06/07 – Personnel de l'EPAJG – Participation de l'EPAJG à la complémentaire santé

PRÉSENTS : Collège des Élus : M. LABARDIN, Président, Mme MORIN, Vice-Présidente, Mme ALLOIX, M. BERGES, Mme LAMOTTE, Mme RIVENC, Mme SUKKARIE

Collège des Membres actifs : Mme BUCCIAGLIA, Mme BURGIN, Mme CHARAF-HNINA, Mme FOREST, M. JOYEUX,

Membre de droit : M. VANZWAELMEN, Directeur de l'EPAJG.

EXCUSÉS : M. BONADEI, M. BIDEAU, M. DARTAILH, M. MORAS.
Mme GALIACY, CAF de la Gironde

ABSENTS :

Monsieur GLEYZE, Président du Département de la Gironde
Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports Gironde (DRAJES).
Responsable du Centre Régional Information Jeunesse Nouvelle Aquitaine - Bordeaux (CRIJNA).

Invités présents :

M. BOUDIGUE, Directeur Général Adjoint des Services - Pôle Vie locale – Ville de Gradignan
Mme CHARLES, Directrice du centre de loisirs « Clos du Vivier »
Mme TREMBLIER, Chargée de structure Espace Barthez

Invités excusés :

M. DUMONT, Directeur Général des Services – Ville de Gradignan
M. CARQUIL, Chargé de structure EPAJG Bourg
Melle PORTETS, Chargée de structure EPAJG Malartic
M. NICANOR, Association Prévention Spécialisée « Feu Vert »

Le Président,

Michel LABARDIN



Le secrétaire de séance,

Marie-Line LAMOTTE

